



Annulation d'une commande de caravane

Par **STANIC**, le **03/11/2010 à 13:24**

Bonjour,
Mon mari et moi-même avons passé une commande de caravane au salon du Bourget le 3 octobre 2010.
Nous avons versé un acompte de 1500€ et signé une offre de crédit pour le différentiel.
La livraison est prévue fin avril 2011.
Notre problème est que nous ne trouvons aucun local pour la stocker.
Nous souhaiton donc annuler cette commande, ainsi que le crédit contracté.
Comment pouvons-nous procéder car le délai de rétractation est largement dépassé ?
Merci de vos conseils,
Bien cordialement,
Mme STANIC
06.60.32.88.68
isabelle.stanic@free.fr

Par **mimi493**, le **03/11/2010 à 13:48**

Sauf si le vendeur accepte l'annulation, vous ne pouvez pas annuler la commande.
Cherchez un peu plus, il y a des solutions pour l'hivernage des caravanes un peu partout, y compris dans les Yvelines (sinon l'Oise)